COMMUNE d'AIRE-SUR-LA-LYS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU **JEUDI 24 NOVEMBRE 2022**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS EN DATE DU 24 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le JEUDI 24 NOVEMBRE à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle des Mariages sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire, par suite de la convocation en date du 18 novembre 2022.

ETAIENT PRESENTS: M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, BOULIER Amélie, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, HERNOUT Serge, M. DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION:

M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.

Mme SUBTIL Vanessa a donné procuration à Mme CATTY Christine.

Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

Mme ALLAN Patricia a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.

- M. AZELART Laurent a donné procuration à M. BOULET Michel.
- M. HERMANT Alexandre a donné procuration à Mme ALLOUCHERIE Françoise.
- M. RYS Didier a donné procuration à M. DUBUISSON Frédéric.

Secrétaire de séance : Mme DECRIEM Marie-Christine

Fin de la séance : 20h50

2022-11-N°3

VU l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT qu'en section d'investissement, l'exécutif peut, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars et sur autorisation de l'Assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

CONSIDERANT que cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits ;

VU l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 16 novembre 2022 ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Michel BOULET - Maire-Adjoint ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1er - DE VALIDER le tableau ci-dessous ;

ARTICLE 2 - D'AUTORISER l'affectation des crédits sur le BP 2023 ;

	BP 2022	25%	Crédits ouverts par anticipation au 01/01/2023
1001 - Travaux neufs de voirie	1 540 322,90 €	385 080,73 €	385 080,73 €
1002 - Environnement	2 618 880,00 €	654 720,00 €	654 720,00 €
1003 - Affaires scolaires	284 418,41 €	71 104,60 €	71 104,60 €
1005 - Monuments historiques	7 678 238,34 €	1 919 559,59 €	1 919 559,59 €
1006 - Affaires culturelles	8 358,54 €	2 089,64 €	2 089,64 €
1008 - Mobilité urbaine	289 238,97 €	72 309,74 €	72 309,74 €
1010 - Tourisme	2 274,82 €	568,71 €	568,71 €
1011 - Affaires diverses	170 575,60 €	42 643,90 €	42 643,90 €
1012 - Services techniques	514 633,38 €	128 658,35 €	128 658,35 €
1013 - Divers batiments	1 428 881,14 €	357 220,29 €	357 220,29 €
1014 - Service des sports	310 437,65 €	77 609,41 €	77 609,41 €
1015 - Défense incendie	80 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
1016 - Services administratifs	75 445,38 €	18 861,35 €	18 861,35 €
1019 - Salle Foch	4 500,00 €	1 125,00 €	1 125,00 €
1021 - Police Municipale	2 400,00 €	600,00€	600,00€
1028 - Salle du Manège	- €	- €	- €
45 - Opérations sous mandat	128 089,14 €	32 022,29 €	32 022,29 €
Tota	1 15 136 694,27 €	3 784 173,57 €	3 784 173,57 €

Pour extrait conforme, Le Maire, & Jean-Gaude DISSAUX

> Accusé de réception en préfecture 062-216200147-20221124-2022-11-3-DE Date de télétransmission : 30/11/2022 Date de réception préfecture : 30/11/2022